

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Armand ROQUIER (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Henri-Pierre BABEAU

OBJET : Commande groupée des imprimés « Etat-Civil » pour l'année 2023

Le Maire rappelle à l'assemblée que les feuilles composant les registres d'Etat-Civil font l'objet d'une commande groupée entre les communes d'Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Rémy et Sciecq, afin de réduire les frais de port et de gestion.

Pour l'année 2023, la commande groupée a été réalisée par la commune de Saint-Maxire qui a transmis aux communes concernées, le tableau de répartition des participations respectives des 5 communes pour cette commande groupée.

Vu le tableau présenté de répartition des dépenses,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'accepter le remboursement à la commune de Saint-Maxire, de la part incombant à Echiré pour la commande des feuilles de registres d'état-civil pour l'année 2023, soit un montant global de 34,50 € TTC ;**
- **de l'autoriser à émettre le mandat correspondant et à signer les documents nécessaires.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 27 janvier 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Henri-Pierre BABEAU

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 02 FEV. 2023

Notifié ou publié le : 03 FEV. 2023